

25 rue Robert Belmont
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Tél 04 74 93 08 52
Agr. E2503800110

ÉVALUATION DE CONDUITE valables jusqu'au 30/06/2026

ÉVALUATION de conduite obligatoire avant toute inscription
Arrêté du 5 mars 1991

Conformément à l'**arrêté du 5 mars 1991** relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, la réglementation oblige les auto-écoles accueillant de nouveaux élèves à faire passer une évaluation de départ.

Ce test peut se dérouler sur ordinateur ou simulateur ou directement au volant d'un véhicule. Il doit juger le plus objectivement possible les capacités de chaque élève afin de lui proposer une durée minimale de formation adaptée pour le préparer à l'épreuve du permis de conduire. Le test n'engage en rien l'élève vis-à-vis de l'école de conduite. Celui-ci pourra toujours suivre une formation permis ailleurs.

ÉVALUATION de conduite

55,00 €

Modalités de règlement :

55,00 € à la réservation de l'évaluation par Chèque – Espèces – CB – Virement